



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Gabriel / Ingold François
SIC : Où en est-on ?

2022-CE-38

I. Question

Par voie d'un communiqué de presse daté du 17 septembre 2019, le Conseil d'Etat choisissait une parcelle à Givisiez pour installer le centre de stockage inter-institutionnel cantonal (SIC).

Après les ratés de Domdidier et du bâtiment « Schumacher », il serait déplorable que ce projet attendu de longue date soit encore retardé. Le Conseil d'Etat nous annonçait dans ce même communiqué de presse qu'un concours d'architecture en conception-construction devait être lancé le 20 septembre 2019 et qu'une demande de crédit devait passer devant le Parlement avant la fin 2020.

Depuis ce communiqué de presse, nous n'avons aucune nouvelle de ce projet qui semble être au point mort. Selon nos informations, les membres de la COBA n'ont jamais été réunis à ce jour.

L'avancement de ce dossier est d'autant plus important qu'avec la mise en service du SIC, il sera alors possible de libérer les locaux de Tetra Pak, à Romont, où se trouvent actuellement les collections de la BCU, qui pourront ainsi être utilisés à d'autres fins.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Où en sont les différentes procédures dans ce dossier ?
2. Quel est le planning de réalisation ? Une ouverture prévisionnelle pour 2023 (cf communiqué de presse) est-elle toujours d'actualité ?
3. L'architecte ainsi que les mandataires principaux sont-ils désignés ?

3 février 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Où en sont les différentes procédures dans ce dossier ?*

La procédure d'appel d'offres en entreprise totale lancée en automne 2019 avait fait l'objet d'une annonce de résultats en automne 2020.

Une des entreprises concurrentes avait toutefois déposé un recours contre cette annonce, qui n'était pas une décision d'adjudication, ce qui a contraint l'Etat à stopper la procédure durant plusieurs mois. De plus, la pandémie de COVID-19 a joué un rôle dans le retard pris sur ce projet.

Le 22 février 2022, le Conseil d'Etat a adjudgé les travaux de conception et de réalisation à l'entreprise Bat-Mann Constructeur intégral SA à Bulle, sur proposition du comité chargé d'évaluer les offres.

L'adjudication porte sur l'entier du marché de conception et de réalisation, soit 36 079 500 francs TTC, mais dans un premier temps, la passation du contrat ne portera que sur les phases de développement de projet et de préparation à l'exécution, y compris la procédure de mise à l'enquête. Le solde du contrat ne sera passé qu'une fois le crédit d'engagement octroyé.

La décision d'adjudication du 22 février 2022 a fait l'objet d'un recours de la part de l'entreprise qui avait déjà recouru une première fois. Celle-ci a requis l'effet suspensif et le Tribunal cantonal a interdit la signature du contrat, ainsi que toute mesure d'exécution de celui-ci, par le biais de mesures superprovisionnelles urgentes. Ce recours est actuellement pendant auprès du Tribunal cantonal.

2. Quel est le planning de réalisation ? Une ouverture prévisionnelle pour 2023 (cf communiqué de presse) est-elle toujours d'actualité ?

Sous réserve d'une décision du Tribunal cantonal confirmant l'adjudication, la planification des études et des travaux se présente comme suit (il s'agit de dates prévisionnelles qui dépendent du moment où le TC rendra sa décision et du contenu de celle-ci) :

février 2022	Adjudication des études et travaux à l'Entreprise Totale
7 mars 2022	Dépôt d'un recours contre la décision d'adjudication Traitement du recours par le Tribunal cantonal
octobre 2022 – décembre 2022	Etude du projet
janvier 2023 – avril 2023	Projet d'ouvrage Enquête préalable
mai 2023	Dépôt de la demande de permis
septembre 2023	Obtention du permis de construire
novembre 2023	Transmission du projet de décret et de message relatif au crédit d'engagement au Grand Conseil
décembre 2023 – mars 2024	Examen par la commission parlementaire ad hoc et la CFG
avril 2024	Traitement par le Grand Conseil
mai – juin 2024	Eventuellement votation populaire (si montant au-dessus du seuil soumis au référendum obligatoire)
octobre 2024	Ouverture de chantier
novembre 2026	Fin des travaux
décembre 2026	Mise en exploitation puis déménagements progressifs

Une ouverture n'est donc pas possible en 2023, mais elle est envisageable en 2026 comme annoncé sur le site de l'Etat de Fribourg le 24 février 2022 lors de l'annonce de l'adjudication à l'entreprise totale Bat-Mann Constructeur intégral SA.

3. L'architecte ainsi que les mandataires principaux sont-ils désignés ?

L'offre de l'entreprise Bat-Mann Constructeur intégral SA couvre l'ensemble des prestations des architectes, des ingénieurs, de la direction des travaux et des spécialistes qui lui sont nécessaires pour développer et construire l'ouvrage.

Les architectes et les principaux mandataires sont donc intégrés dans la structure de l'entreprise totale et leurs noms sont déjà connus. Le début de leur activité est dépendant de la décision du Tribunal cantonal.

23 août 2022